

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 Avril 2021

Présents :

Mesdames : Marie-christine BINET, Patricia DEBBAH, Gisèle DUBARRY, Cécile FERBER LEVÈQUE, Patricia LAVIGNE,.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES, Romain MEDUS, Dominique RICHARD.

Absents excusés :

Mme Emilie BORGELLA donne pouvoir de vote à M LASPALLES

Mme Stéphanie DOLIE donne pouvoir de vote à Mme LAVIGNE

Mme Laure TAPIE donne pouvoir de vote à M RICHARD

M Patrick SOUBIES donne pouvoir de vote à Mme DEBBAH.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

Lecture du précédent conseil municipal du 08/03/2021 par M RICHARD sans observation.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte Administratif 2020 (Commune et CCAS).
2. Affectation de résultats 2020 (Commune et CCAS).
3. Ajustement du produit fiscal 2021.
4. Budget prévisionnel 2021 (Commune et CCAS).

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire quitte la séance et passe la parole à M RICHARD pour présenter les CA 2020 COMMUNE et CCAS.

1. Compte Administratif 2020 (Commune et CCAS).

A- COMMUNE

Fonctionnement Dépenses : 582 813,02

Fonctionnement Recettes : 753 823,02

Résultat : 171 010,00 (excédent)

Investissement Dépenses : 751 006,43

Investissement Recettes : 602 755,35

Compte Administratif Résultat d'Investissements -148 251,08(déficit)

Compte Administratif soumis au vote :

- 2 Abstentions (Mme FERBER-LEVEQUE, M GUILLAUME)
- 12 Pour

B- CCAS

- Recettes : 4666.00
- Dépenses : 3596,89
Ecart : 1069,77 (excédent)
- Solde créditeur : 3134,36 antérieur
- Résultat : 4204,13

Compte CCAS soumis au vote :

- 2 Abstentions (Mme FERBER-LEVEQUE, M GUILLAUME)
- 12 Pour

2- Affectation de résultats 2020 (Commune et CCAS):

A- COMMUNE

Résultat de l'exercice 2020

Investissement :

- Recettes : 602 755,35
- Dépenses : 751 006,43

Résultat d'Investissement :

- Résultat déficitaire : - 148 251,08
- Résultat déficitaire cumulé 2019 : -2541,11
- Résultat cumulé : - 150 792,19

Fonctionnement :

- Recettes : 753 823.02
- Dépenses : 582 813,02

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat excédentaire 2020 : 171 010,00
- Résultat excédentaire cumulé 2019 : 62073,47
- Résultat cumulé : 233 083,47

Affectation des résultats soumis au vote :

- 2 Abstentions (Mme FERBER-LEVEQUE, M GUILLAUME)
- 12 Pour

B- CCAS :

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat excédentaire 2020 : 1069,77
- Résultat excédentaire reporté : 3134,36 (antérieur)
- Résultat excédentaire : 4204,13

Budget CCAS soumis au vote :

- Unanimité

Mme le Maire réintègre la séance.

3 - Ajustement du produit fiscal :

- Taux du bâti pour le contribuable 12,94%
- Ajustement de ce taux à + 24,69% versé par le département à la commune.
- Soit un taux total à 37,63%.

Cette modification de taux n'a aucune incidence sur l'impôt des administrés.

Ajustement soumis au vote :

- Unanimité.

4- Budget Prévisionnel 2021.

COMMUNE

- Fonctionnement dépenses : 857 106€
- Fonctionnement recettes : 857 106€
- Investissements dépenses : 610 800€
- Investissements recettes : 610 800€

TOTAL TRAVAUX : 234 760 dont :

- Subventions espérées : DETR 44 325€ et FAR 16000€
- Autofinancement 166 335€.

Budget prévisionnel soumis au vote :

- 2 Contre (Mme FERBER-LEVEQUE, M GUILLAUME)
- 13 Pour

Pour justifier leur vote M Maurice GUILLAUME et Mme Cécile FERBER- LEVÈQUE présentent une motion. (jointe au présent compte-rendu)

Concernant la motion, Mme le Maire précise que les montants des subventions n'ont pas diminué, mais il y a des associations qui n'existent plus : les associations gerdoises actives resteront toujours privilégiées.

M Maurice GUILLAUME et Mme Cécile FERBER - LEVÊQUE font une demande écrite au conseil municipal en invoquant la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 :

Ils demandent la tenue d'un séminaire municipal concernant le projet autour de la maison DAUPHOLE.

Budget Prévisionnel 2021.

CCAS

- Fonctionnement dépenses : 5805€
- Fonctionnement recettes : 5805€

Budget prévisionnel soumis au vote :

- 2 Contre (Mme FERBER-LEVEQUE, M GUILLAUME)
- 13 Pour

Mme FERBER-LEVEQUE explique son mécontentement sur le chapitre «Aides»

QUESTIONS DIVERSES :

M J.C. ELEUSIPPE s'étonne d'avoir reçu par le biais de sa messagerie un mail de M COUTOUX alors qu'il ne lui a jamais communiqué son adresse ; d'autres membres du conseil confirment qu'ils sont dans le même cas.

M J.C. ELEUSIPPE demande à ce que les mails envoyés par la municipalité soient en copie cachée des autres adresses.

Madame le Maire lève la séance à 20H15.



Secrétaire de séance

Patricia DEBBAH

Motion conseil municipal 12/04/2021

La proposition de budget 2021 ne nous convient pas pour plusieurs raisons :

- Le travail préparatoire a été très court et les conseillers n'ont été que très tardivement consultés (commission des finances seulement 11 jours avant le vote du budget.)

- Le budget propose encore une augmentation de 29 % des indemnités des élus par rapport à 2020 (consécutif au 28 % d'augmentation de 2020 par rapport à 2019...)

Cela vient directement diminuer le budget municipal.

- Le budget propose une diminution de 11 % de baisse de la masse salariale des employés municipaux par rapport à 2020. Cela nous interroge sur la quantité de travail qui pourra être fournie en 2021...

- Les associations ne sont pas suffisamment soutenues par la municipalité.

Le budget propose une stagnation des subventions aux associations (suite à la baisse en 2020 de 14 % par rapport à 2019)

- Le projet d'aménagement de la Maison Dauphole n'est que trop faiblement abordé.

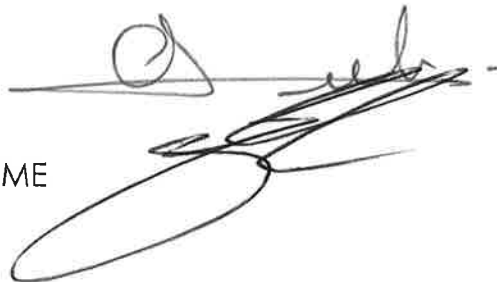
Nous avons, plusieurs fois, demandé l'organisation d'un séminaire municipal nous permettant d'aborder sereinement ce sujet, d'abord au sein du conseil municipal puis auprès de la population du village.

Les lignes budgétaires affectées à ce sujet ne sont pas à la hauteur de l'enjeu de l'aménagement de cette maison.

L'ensemble de ces raisons nous amène à voter contre ce budget 2021.

Cécile FERBER

Maurice GUILLAUME



12/04/2021

Demande au Conseil Municipal.

Suite à plusieurs demandes de tenue d'un « séminaire municipal » pour aborder en toute sérénité le sujet important des projets autour de la Maison Dauphole , nous renouvelons cette demande en évoquant la Loi Engagement et Proximité.

La Loi Engagement et Proximité (du 27 décembre 2019) vise à revaloriser la commune et à la remettre au cœur de notre démocratie.

Article 109 - Renforcer les droits de l'opposition afin de faire vivre la démocratie locale

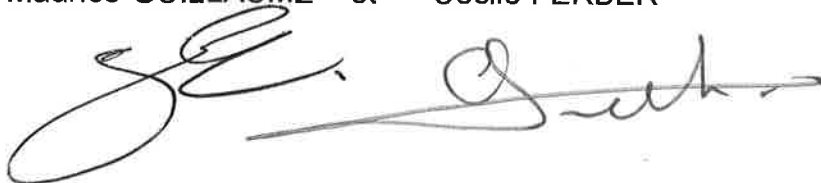
Esprit de l'article : L'objectif est de s'assurer que l'opposition puisse s'exprimer dans les conseils municipaux.

Mise en œuvre de la mesure : Une fois par an, lorsqu'au moins un dixième des membres d'un conseil municipal le demande, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors du conseil municipal suivant.

Nous remercions le conseil municipal de prendre en compte cette demande et de mettre le sujet de la Maison Dauphole à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le 12/04/2021

Maurice GUILLAUME et Cécile FERBER

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Maurice Guillaume, and the second signature on the right is for Cécile Ferber. Both signatures are fluid and cursive.